

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2018

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 41

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018
(accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention d'habilitation informatique 'mon-enfant.fr' avec la CAF pour le traitement
des demandes d'entrée en crèche**

Signature d'une convention entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) du Finistère, autorisant le RAM et le point accueil à accéder aux demandes d'entrées en crèche formulées par les familles via le site de la CAF « mon-enfant.fr ».

Pour faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants, la Caf a créé le site « mon-enfant.fr ». Ce site permet, entre autre, aux familles de formuler une demande d'accueil en ligne auprès des lieux habilités sur le territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce service sur la ville de Quimper, il est prévu la signature d'une convention d'habilitation informatique entre la Caf et le Ram, service autorisé à recevoir les demandes de mode d'accueil.

La présente convention a pour but de formaliser entre la ville de Quimper et la Caf, les modalités d'adhésion au service ainsi que les obligations réciproques. Sa durée est d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'habilitation informatique du Ram à accéder à « l'extranet partenaire » entre la ville de Quimper et la Caisse d'allocation familiales du Finistère.